**Participants**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Présents** | **Absents** |
| **Altitude Infrastructure** |  | Dimitri Guillot  Laurent Choisie |
| **Axione** | Chloé Angee | Émeline Jarantowski |
| **Bouygues Télécom** | Aurélie Bourdin  Xavier Tardy  Pierre Daugy | Benoit Chassefeyre |
| **Covage** | Vincent Hurtes |  |
| **Free** | Yness Amraoui  Julie Dang |  |
| **Orange** | Agnès Tissot  Stephane Lyonnet | Myriam Bourgoin  Corinne Vincent |
| **RegieS** |  | Kevin Huet  Mathieu Lemele |
| **Numéricable** | Pascal Faucon | Aymeric Gavois |
| **SFR** | Laurent Prevosto | Odile Rommelaere  Laurence Abitbol-Danquigny  Amre Ghiba |
| **SIEA** |  | Laurent Haugeard |
| **Tutor** |  | Michel Follet |

**Rédacteur :** Lara Koudim

**Documents :** Support powerpoint présenté par SFR

**Compte-rendu de la réunion :**

**Retours suite à présentation par l’IGN du projet de Base d’Adresse Nationale**

* **Retours des opérateurs :**
  + Free :
    - Une deuxième itération avec l’IGN a été organisée. Les premiers retours sont positifs, et le calendrier de beta tests est encourageant
    - Des informations complémentaires sont attendues sur le modèle commercial et sur la manière dont les données seraient alimentées par les opérateurs ou autres contributeurs et comment la cohérence et la fiabilité seraient assurées.
  + Numéricâble :
    - A partagé la présentation en interne et reçu des premiers retours positifs sur le contenu présenté
    - Numéricâble précise cependant qu’au vu de l’impact d’un changement de base d’adresse, il faudra être certain de sa pérennité et qu’elle résout bien les cas rencontrés avant la prise de décision
  + Covage :
    - Covage n’a pas pu assister à la présentation mais sur le fond est ouvert à une évolution de base d’adresse si elle est pertinente
  + Axione :
    - Axione a relayé la présentation en interne avec des retours positifs
    - Des questions ont été posées sur les tarifs de la base et les obligations associées
  + SFR :
    - La présentation a été reçue de façon positive et répondait aux problématiques posées, notamment grâce à la profondeur à géométrie variable de l’adresse
    - Des échanges complémentaires devront avoir lieu sur le planning, la complétude de la base, le mode de fonctionnement de la mise à jour des données, etc.
  + Orange :
    - L’intérêt de cette base est effectivement la géométrie variable mais aussi la possibilité de créer des codes d’adresse de façon réactive.
    - En revanche il faudra préciser quelle couche sera complétée, par qui et avec quelle fiabilité. Idéalement, il faudrait que les données soient garanties ou validées par l’IGN jusqu’au bâtiment.
    - Par ailleurs la façon dont seront gérés les cas d’adresses couvertes par deux opérateurs devra être précisée.
    - Orange regrette l’absence de couverture des DOM par cette base
  + Bouygues Telecom :
    - Le caractère collaboratif de la base, avec la possibilité de remonter des anomalies et propositions de corrections, a été apprécié
* **Prochaines étapes proposées :**
  + Il est convenu de demander plus d’informations sur le modèle commercial et de tester en parallèle la « réalité » et les apports de cette base d’adresse par un « proof of concept »
  + La proposition émise est la suivante :
    - Demander à récupérer les données d’une ville présentant divers cas particuliers (par exemple Marseille) et d’une commune en zone moins dense pour :
      * comparer les données IGN à celles des opérateurs
      * identifier le nombre d’adresses récupérées en plus
      * identifier le traitement des cas particuliers
    - Demander un accès à l’interface utilisateurs pour tester les fonctionnalités, notamment de publication d’une adresse

*Hors réunion : ces points ont été abordés avec la mission THD qui se coordonnera avec l’IGN pour nous proposer des réponses. Il sera a priori possible de tester les données sur le département de la Gironde, seul département qui aura été fiabilisé à court terme*

**Proposition par SFR de traitement des adresses sans hexaclé**

* **Cas listés pour lesquels la solution actuelle d’identification des adresses fondée sur l’hexaclé numéro ne suffit pas :**
  + Cas de Multi-PM : adresse hexaclé desservies par plusieurs PM ou PM colocalisés à une même hexaclé nécessitant de descendre au niveau bâtiment
  + Cas de voies non numérotées : un seul et même hexaclé voie uniquement, pour tous les bâtiments de la voie, l’hexaclé numéro n’existant pas sur les voies non numérotées
  + Cas des adresses signées par plusieurs opérateurs d’immeubles (exemple batiment 1 = OI1, bâtiment 2 = OI2)
  + Cas standards d’immeubles qui auront un hexaclé numéro au bon niveau mais dont l’hexaclé n’a temporairement pas encore été récupéré
  + Ces cas représentent une volumétrie faible (<5%) mais doivent donner lieu à une solution pour permettre la commercialisation

**Proposition formulée :**

* **Usage de l’identifiant immeuble**
  + L’identifiant immeuble est renseigné de façon systématique. Il représente un bâti avec le cycle de vie du bâti, c'est-à-dire qu’il n’évolue pas tant que le bâti n’a pas été détruit
  + En termes de granularité, il peut représenter un bâtiment, un demi-bâtiment, une adresse : il correspond à la maille d’éligibilité définie par l’OI
  + L’OI peut être interrogé sur cet identifiant immeuble, il en fournit la structure et permet de passer commande dessus
  + Il est toujours présent, a minima à partir du CR MAD et n’évolue plus après le CR MAD
* **Souscription et dialogue client**
  + Dans le cas standard, un identifiant immeuble correspond à un hexaclé et à un PM. L’OC peut passer commande sur l’un de ces trois codes présents dans l’IPE et le CR MAD et a la charge d’en stocker la correspondance dans son SI
  + Dans les cas non standard, l’identifiant immeuble permet alors de descendre au bon niveau d’éligibilité pour identifier le PM ou le bâtiment concerné par l’éligibilité
  + Dans le dialogue client, l’entonnoir présenté au client final permet alors d’afficher, quand l’adresse n’est pas suffisante à déterminer l’éligibilité du client, qu’une question supplémentaire doit être posée sur le bâtiment
* **Question sur la gestion de cet identifiant immeuble**
  + La question est posée par Bouygues Telecom de l’intérêt pour un OC de stocker et gérer cet identifiant immeuble plutôt que de présenter les Webservice des structure des opérateurs dans l’entonnoir de souscription du client
  + La réponse fournie est la suivante :
    - Si l’éligibilité est fournie à l’adresse (niveau hexaclé) et que l’éligibilité au bâtiment n’est identifiée qu’à posteriori dans le tunnel de commande, alors le client pensera qu’il est sur une adresse éligible et s’apercevra a posteriori dans son parcours client qu’il est dans un bâtiment non éligible par exemple
    - Orange indique que l’intérêt de gérer en amont l’identifiant immeuble est de tenir compte des infos bâtiments et PM pour présenter l’éligibilité au client
    - SFR ajoute qu’il ne souhaite pas être dépendant de webservices tiers pour fournir l’éligibilité au client
* **Question sur la granularité de l’identifiant immeuble**
  + La question de l’affichage systématique des bâtiments versus une définition de granularité « variable » de l’identifiant immeuble est reposée
  + Covage indique qu’il est primordial de normaliser au plus tôt la définition de la maille de l’identifiant immeuble pour fixer des consignes communes sur les données à remonter dans les études de construction
  + Orange rejoint SFR sur la proposition d’une granularité variable de l’identifiant immeuble. Orange a adopté à ce jour la règle d’un identifiant par ligne de l’IPE contrairement à la proposition de SFR qui permettrait d’afficher plusieurs fois le même identifiant pour des adresses différentes (exemple un bâtiment en coin de rue accessible par plusieurs adresses postales)
  + Axione indique que l’on mélange des données opérationnelles, techniques et commerciales. Dans ce cas, Axione demande pourquoi on ne descendrait pas jusqu’au PB pour définir l’éligibilité et communiquer les spécificités de raccordement, notamment dans le cas d’adresses desservies par des PB de nature différente. Orange indique que ces cas sont marginaux.
  + Free indique que l’on tend vers l’affichage d’une ligne par bâtiment avec la décision de l’ARCEP

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Actions** :   * Arbitrer sur la granularité de l’identifiant immeuble | Tous | Au plus tôt |

* **Modalité de description du bâtiment**
  + Dans le cas standard, SFR propose que la description du bâtiment ne soit pas renseignée puisqu’elle n’est pas utile à l’éligibilité
  + Dans le cas non standard où l’hexaclé numéro ne serait pas suffisant, l’IPE indiquerait l’hexaclé voie + une description du bâtiment dans la colonne bâtiment, qui permette de retrouver le bâtiment concerné. Cette description ne serait pas normalisée et devrait être la plus proche possible de la réalité terrain et du langage client
  + Par exemple, pour le cas d’une voie non numérotée, l’Identifiant immeuble serait rattaché à l’hexaclé de la voie et d’une description, dans la colonne bâtiment, de la maison de la voie concernée
* **Usage des coordonnées xy pour décrire le bâtiment concerné**
  + La question est posée d’utiliser les coordonnées géographiques pour décrire le bâtiment plutôt qu’une description textuelle du bâtiment concerné
  + SFR et Numéricâble indiquent qu’ils préfèrent travailler sur des clés et une description
  + Les opérateurs indiquent par ailleurs qu’il faut que les OC adaptent leurs outils de prise de commande pour gérer les coordonnées x,y.
* **Application de la proposition dans le process de souscription client :** *exemple du cas de 2 PM différents pour une même adresse :* 
  + L’OI envoie à l’OC 2 hexaclés représentant 2 bâtiments avec 2 identifiants immeuble
  + L’OC créé dans son SI l’adresse avec les identifiants immeuble et une clé par identifiant immeuble
  + Lors du test d’éligibilité, le client arrive jusqu’à l’hexaclé, l’OC détecte que l’hexaclé n’est pas intégralement éligible et interroge dans ce cas le client sur le bâtiment
  + Une fois le bâtiment choisi et l’éligibilité présentée, l’OC peut passer commande à l’OI sur le code IMB (il pourrait le faire sur le couple hexaclé + bâtiment mais ce serait moins propre)
* **Impacts sur le protocole de commande d’accès :**
  + Orange et Bouygues indiquent qu’il n’est pas forcément nécessaire de permettre la prise de commande sur la base d’un identifiant immeuble. La fourniture de l’identifiant immeuble dans le webservice de structure pourrait suffire et permettre à l’OC de rechercher l’adresse par l’identifiant immeuble et passer commande en précisant les éléments d’adresse communiqués (par exemple hexaclé voie + complément + bâtiment)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Actions** :   * Identifier les impacts de cette solution sur le protocole Accès | Tous | A définir |

* **Suites à donner au sujet :**
  + Orange indique que cette solution nécessite une évolution du protocole PM ce qui prendra un certain temps et regrette qu’il n’y ait pas de solution d’attente définie
  + SFR indique que la solution proposée implique des impacts importants et même si elle semble fonctionner sur papier, il doit être démontré qu’elle serait efficace avant de prendre la décision de lancer de tels développements. SFR propose d’attendre par ailleurs d’en savoir plus sur l’articulation de ce sujet avec le projet BAN
  + Bouygues Telecom propose qu’à court terme chaque opérateur s’approprie la solution proposée et murisse le sujet pour restituer une position par rapport à cette proposition
  + Numéricâble et Axione indiquent qu’ils se plieront à la solution définie
  + Un état des lieux sur le sujet adresses pourra être remonté au prochain comité d’orientation

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Actions** :   * Etudier la faisabilité de la solution proposée par SFR et proposer un retour lors de la prochaine interop PM | Tous | Interop PM du 06/11 |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Actions** :   * Proposer une solution court terme sans impact en termes de développements | Orange | Interop PM du 06/11 |